



Paris le 11 avril 2006.

Le SNIIL communique :  
**Ordre Infirmier :**  
**Les infirmières en état de soumission !**

Deux jours avant l'examen du Projet de Loi sur l'Ordre Infirmier à l'Assemblée Nationale, la profession se heurte à l'opposition du gouvernement. Le Ministère de la santé aurait t'il la volonté de « tuer dans l'œuf » le projet de structuration de la profession Infirmière nécessaire à l'organisation du système de santé ?

Il présentera deux amendements jeudi 13 avril prochain à l'Assemblée Nationale.

1. Une période d'évaluation de 2 ans sur notre capacité d'autogestion, sous l'égide du Ministère. Une contradiction avec la définition même d'un Ordre professionnel qui doit être synonyme d'indépendance et d'autonomie.
2. L'imposition d'une structure supplémentaire, baptisée Haut Conseil Interprofessionnel, qui reprendrait à son actif les principales missions de l'Ordre. Une structure qui aurait le goût de l'Ordre mais qui n'en serait pas un.

Le Sniil dénonce cette tentative d'aliénation de l'indépendance des 460 000 infirmiers concernés. Il s'insurge, une fois de plus, contre le passage en force d'un Etat qui semble, ces derniers temps, rester sourd à la demande du plus grand nombre au dépend de la qualité de la santé publique dans notre pays.

**Contacts :** Annick Touba – Présidente – 06 62 69 64 91

Didier Bernat – Vice Président – 06.80.08.08.98

Siège National : 104-106, rue Oberkampf – 75011 PARIS –

Tél. : 01 55 28 35 85 – Fax : 01 55 28 35 80

Email : [sniil@sniil.fr](mailto:sniil@sniil.fr) - Le site Internet du syndicat : <http://www.sniil.fr>